



Marche-en-Famenne, le

24 SEP. 2024

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Service Urbanisme
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084.32.70.20

E-mail : urbanisme@marche.be

**Madame, Monsieur, IMMO BIA - Agence de La
Roche-en-Ardenne
Rue de l'Eglise, 6**

6980

La Roche-en-Ardenne

N. Réf. : RU/2024/296/AB
V. Réf. : Mail 12/09/2024 7:30

ATTENTION ! Nouveau numéro de compte : BE04 0910 2297 9531

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée le 12/09/2024 concernant :

- 1) "La Commanderie" sise rue de la Commanderie à 6900 HARGIMONT
Cadastrée 3ème Division HARGIMONT /Section A /Numéro 327 R
- 2) Une pâture sise rue de la Commanderie à 6900 HARGIMONT
Cadastrée 3ème Division HARGIMONT /Section A /Numéro 335G
- 3) "La Ferme de la Wamme" sise Place de la Victoire à 6900 ON
Cadastrée 5ème Division ON /Section B /Numéro 43L
- 4) Une cabine électrique sise Place de la Victoire, 2+ à 6900 ON
Cadastrée 5ème Division ON /Section B /Numéro 43M

appartenant à LA FAMENNOISE SCRL

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT.

Le Collège communal porte à votre connaissance qu'il est établi une taxe et/ou une redevance d'un montant total de 100,00 €. Cette somme est due au moment de l'introduction de la demande. Elle sera versée sur le compte bancaire BE04 0910 2297 9531 et portera la communication suivante RU/2024/296/AB.

Pour une meilleure organisation de notre service, nous vous remercions de bien vouloir utiliser l'adresse mail unique : renseignements.notaires@marche.be

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,
Claude MERKER
par délégation
Art. L1132-5 du CDLD
Bertrand LAVIS
Architecte du Paysage
Chef de Division f.f.



Le Bourgmestre,
André BOUCHAT



RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES – Réf. : RU/2024-296/AB – Demande du 12/09/2024

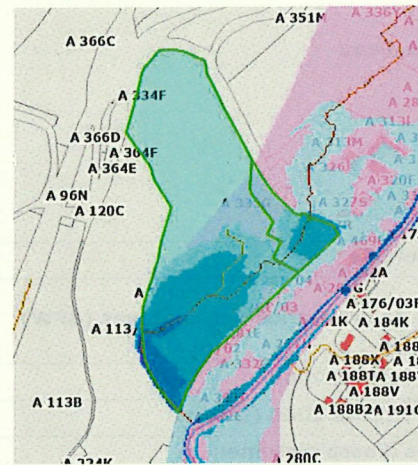
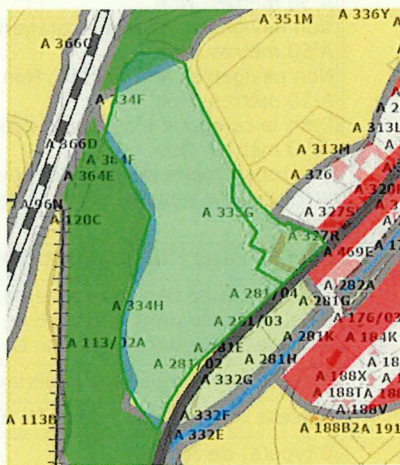
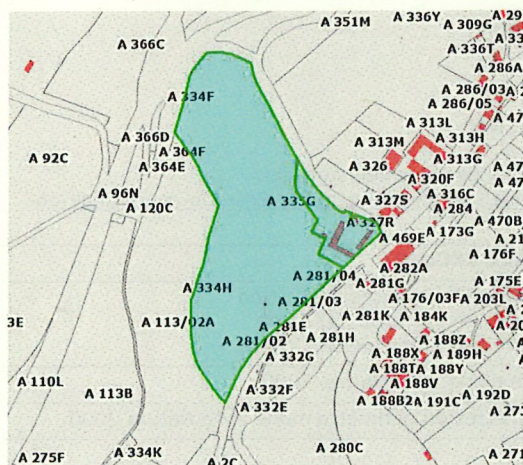
- 1) Immeuble « La Commanderie » sis rue de la Commanderie à 6900 HARGIMONT
Cadastré 3^{ème} Division HARGIMONT /Section A /Numéro 327R
- 2) Pâture sise rue de la Commanderie à 6900 HARGIMONT
Cadastré 3^{ème} Division HARGIMONT /Section A /Numéro 335G
- 3) Immeuble « La ferme de la Wamme » sis Place de la Victoire à 6900 ON
Cadastré 5^{ème} Division ON /Section B /Numéro 43L
- 4) Cabine électrique sis Place de la Victoire 2+ à 6900 ON
Cadastré 5^{ème} Division ON /Section B /Numéro 43M

Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.1§3,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.



1) Immeuble « la Commanderie » et 2) Pâture à Hargimont



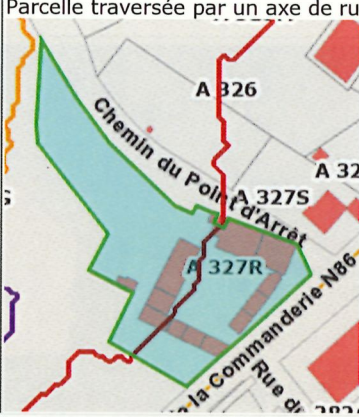
Cartographie des zones inondables

Parcelle concernée 1) Immeuble « La Commanderie »

Division: MARCHE-EN-FAMENNE 3 DIV/HARGIMONT/
Section: A
Numéro: A 327 R
INS: 83034
Surface calculée: 58.81 ares

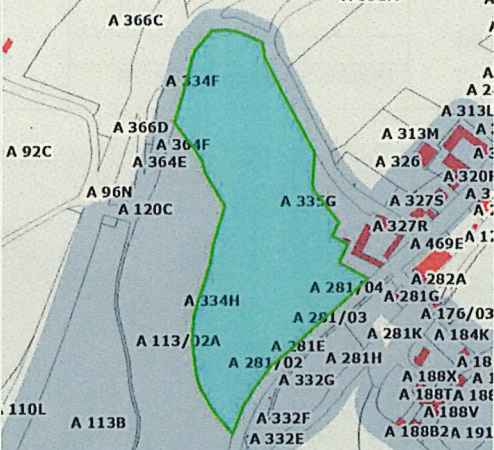


Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientement local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non

Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	25 zone(s) d'aléa: * 12 zones Aléa élevé - Classement: Aléa élevé par débordement & ruissellement * 8 zone Aléa moyen - Classement: Aléa moyen par débordement & ruissellement * 1 zone Aléa faible - Classement: Aléa faible par débordement * 2 zone Aléa moyen - Classement: Aléa moyen par débordement * 2 zones Aléa élevé - Classement: Aléa élevé par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui  Cartographie de l'aléa d'inondation (en vigueur) Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement Aléa d'inondation par débordement et ruissellement – version raster, échelles inférieures au 1:25.000 Aléa très faible Aléa faible Aléa moyen Aléa élevé Aléa d'inondation par débordement et ruissellement, échelles comprises entre le 1:25.000 et le 1:5000 110 : Aléa faible par débordement 120 : Aléa moyen par débordement 130 : Aléa élevé par débordement 210 : Aléa faible par ruissellement 220 : Aléa moyen par ruissellement 230 : Aléa élevé par ruissellement 310 : Aléa faible par débordement & ruissellement 320 : Aléa moyen par débordement & ruissellement
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non Des renseignements peuvent être obtenus via le lien suivant : https://www.wallonie.be/fr/demarches/identifier-le-gestionnaire-dun-cours-deau-en-wallonie
Hydrologie	Nom du bassin: LA WAMME (HEDREE EXCLUE)
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s) :
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements: Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30°: Non
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle: Non
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension: Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension: Non
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un monument classé: Non La parcelle se situe dans une zone tampon: Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural: Oui (bien repris à l'inventaire du Patrimoine Communal)
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement: MARCHE-LA ROCHE 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 58.81 ares)
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone agricole exclusivement réservée aux cultures et pâtures Zone du RCU: Aire paysagère - solde du territoire communal https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferroviaire à proximité

Servitudes)	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Oui Libellé: Acquisition d'emprises Type: MODIFICATION Date: 28-10-15 Libellé: Elargissement Route de l'Etat n°35 Type: SUPPRESSION Date: 09-04-70 Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'historique des modifications, il convient de contacter les services du Commissaire Voyer - Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE (084/84.71.45).
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 58.81 ares)  Pour les parcelles reprises dans la carte archéologique, tout projet d'actes et travaux impliquant une modification du sol ou du sous-sol doit être soumis à l'avis obligatoire de l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine). https://agencewallonnedupatrimoine.be/
PCDN 2021	Potentiel négatif du plan de secteur: Non Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Éléments linéaires du maillage écologique: Non TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : environnement@marche.be
Parcelle concernée 2) Pâturé	Division: MARCHE-EN-FAMENNE 3 DIV/HARGIMONT/ Section: A Numéro: A 335 G INS: 83034 Surface calculée: 526.33 ares 
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non

Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	113 zone(s) d'aléa: * 3 zones Aléa faible - Classement: Aléa faible par débordement * 4 zones Aléa moyen - Classement: Aléa moyen par débordement * 29 zones Aléa moyen - Classement: Aléa moyen par débordement & ruissellement * 7 zones Aléa faible - Classement: Aléa faible par débordement & ruissellement * 4 zones Aléa élevé - Classement: Aléa élevé par débordement * 66 zones Aléa élevé - Classement: Aléa élevé par débordement & ruissellement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Cartographie de l'aléa d'inondation (en vigueur)  Aléa d'inondation par débordement et ruissellement – version raster, échelles inférieures au 1:25.000 Aléa d'inondation par débordement et ruissellement, échelles comprises entre le 1:25.000 et le 1:5000 Aléa d'inondation par débordement et ruissellement, échelles comprises entre le 1:25.000 et le 1:5000 110 : Aléa faible par débordement 120 : Aléa moyen par débordement 130 : Aléa élevé par débordement 210 : Aléa faible par ruissellement 220 : Aléa moyen par ruissellement 230 : Aléa élevé par ruissellement 310 : Aléa faible par débordement & ruissellement 320 : Aléa moyen par débordement & ruissellement
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Oui (La WAMME) (La WAMME) (La WAMME) (La WAMME) Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non Des renseignements peuvent être obtenus via le lien suivant : https://www.wallonie.be/fr/demarches/identifier-le-gestionnaire-dun-cours-deau-en-wallonie
Hydrologie	Nom du bassin: LA WAMME (HEDREE EXCLUE)
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s) :
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements: Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30°: Oui
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle: Non
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension: Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension: Non
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un monument classé: Non La parcelle se situe dans une zone tampon: Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural: Non
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement: MARCHE-LA ROCHE 3 Zone(s) d'affectation: Agricole (93% soit 490.09 ares) Forestière (3% soit 14.96 ares) Forestière (4% soit 21.27 ares)
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone forestière (art. 36) Zone agricole exclusivement réservée aux cultures et pâtures Zone du RCU: Aire paysagère - solde du territoire communal https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf
Réseau ferroviaire	Parcelle située à proximité d'un réseau ferroviaire Numéro de ligne: 1620 Numéro de ligne: 1620

Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Oui Libellé: Acquisition d'emprises Type: MODIFICATION Date: 28-10-15 Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'historique des modifications, il convient de contacter les services du Commissaire Voyer - Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE (084/84.71.45).
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 526.33 ares)  Pour les parcelles reprises dans la carte archéologique, tout projet d'actes et travaux impliquant une modification du sol ou du sous-sol doit être soumis à l'avis obligatoire de l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine). https://agencewallonnedupatrimoine.be/
PCDN 2021	Potentiel négatif du plan de secteur: Non Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Oui Ensemble de sites naturels ayant un intérêt écologique. Il est donc recommandé d'y préserver et renforcer la biodiversité. Zone: ZDF Ecotope Fr: Chenaie-charmaie calcicole Zone: ZDF Ecotope Fr: Chenaie-charmaie calcicole Eléments linéaires du maillage écologique: Non TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : environnement@marche.be

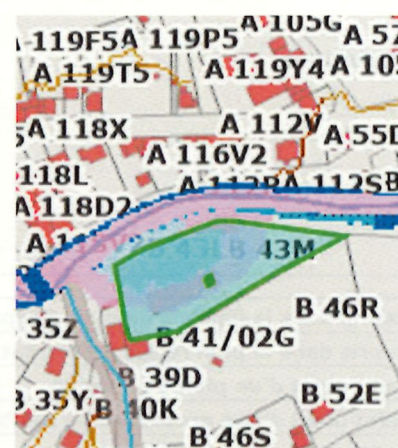
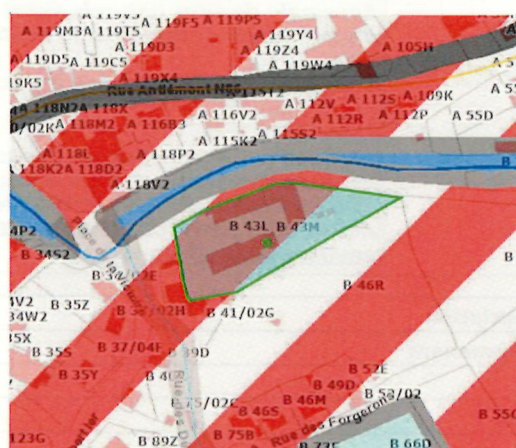
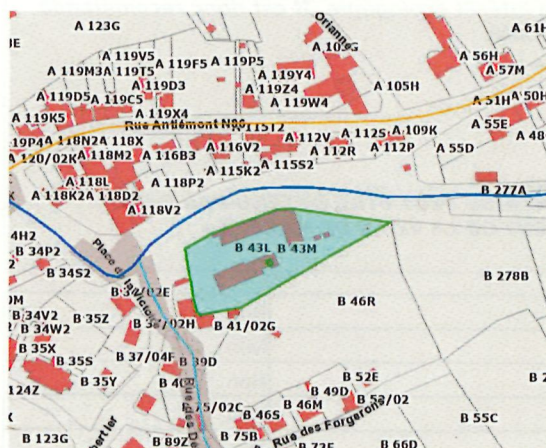
Repris dans la limite d'un plan d'expropriation	Non
Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Non
Fait l'objet d'un plan de division	Non
Fait l'objet d'une procédure de salubrité	Non
Fait l'objet d'un permis de location	Non
Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme	Non
Se situe le long d'une voirie régionale	Oui - N86
A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977	Oui voir ci-dessous
Remarque :	

N° Permis	Demandeur	Situation	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
N° Délivré		Division / Section / Cadastre		Autorisé	Refusé
		Lotissement (N° Lot)		Délivrance	Possession
Permis d'Urbanisme	LA FAMENNOISE Rue de l'Himage, 81, 6900 MARLOIE	Rue de la Commanderie 31 6900 Hargimont	Enseignes - LA COMMANDERIE	11/03/2002	-----
B200200067				12/06/2002	
				Octroi Collège	
2002/067		Division 3, section A n° 327M		Délivrance Validité 10 ans	-----

Permis d'Urbanisme B200100178	LA FAMENNOISE Rue de l'Himage, 81, 6900 MARLOIE	31 - 0 6900 Marche-en-Famenne	Transformer une étable en salle communautaire	07/11/2001 18/12/2001	-----
2001/178		Division 3, section A n° 327M		Octroi Collège Délivrance	-----
Permis d'Urbanisme B199900076	LA FAMENNOISE	Rue de la Commanderie 31 6900 Hargimont	Aménager la Ferme de la Commanderie en logements	01/01/1990 14/06/1999	-----
99/076		Division 3, section A n° 327M		Octroi Collège Délivrance	-----
Déclaration environnementale E3201600011	DOMAINE DE LA SOCIETE REGIONALE D HABITATIONS SOCIALES LA FAMENNOISE R DE L HIMAGE, 81 6900 MARCHE-EN-FAMENNE	Rue de la Commanderie 31 6900 Hargimont	63 - Dépôts et services auxiliaires	22/01/2016	-----
D/2016/011		Division 3, section A n° 327R		Recevable Délivrance Validité 10 ans	-----



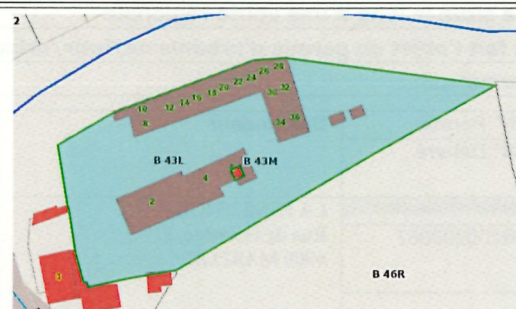
3) Immeuble et 4) Cabine électrique à ON



Cartographie des zones inondables

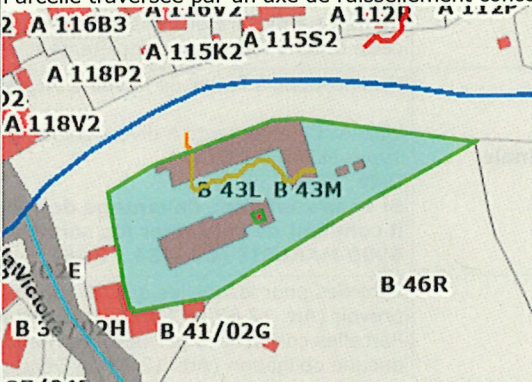
Parcelle concernée 3) Immeuble « La Ferme de la Wamme »

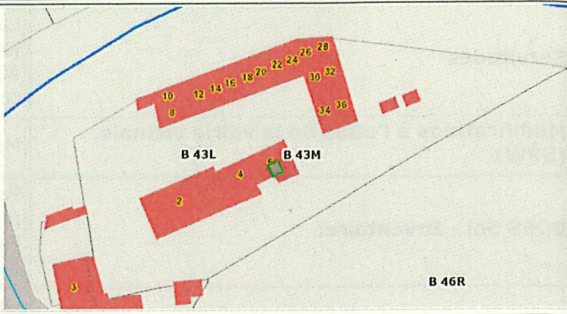
Division: MARCHE-EN-FAMENNE 5
DIV/ON/
Section: B
Numéro: B 43 L
INS: 83034
Surface calculée: 54.89 ares



Permis d'urbanisation (anc. lotissement)

Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non

Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	2 zone(s) d'aléa: * 1 zone Aléa faible - Classement: Aléa faible par débordement * 1 zone Aléa moyen - Classement: Aléa moyen par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui  Cartographie de l'aléa d'inondation (en vigueur) Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement Aléa d'inondation par débordement et ruissellement – version raster, échelles inférieures au 1:25 000 Aléa très faible Aléa faible Aléa moyen Aléa élevé Aléa d'inondation par débordement et ruissellement, échelles comprises entre le 1:25 000 et le 1:5000 110 : Aléa faible par débordement 120 : Aléa moyen par débordement 130 : Aléa élevé par débordement 210 : Aléa faible par ruissellement 220 : Aléa moyen par ruissellement 230 : Aléa élevé par ruissellement 310 : Aléa faible par débordement & ruissellement 320 : Aléa moyen par débordement & ruissellement
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Oui (La WAMME) (La WAMME) Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Oui (Ruisseau de JEVRON) Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non Des renseignements peuvent être obtenus via le lien suivant : https://www.wallonie.be/fr/demarches/identifier-le-gestionnaire-dun-cours-deau-en-wallonie
Hydrologie	Nom du bassin: LA WAMME (HEDREE EXCLUE)
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non

Parcelle concernée 4) Cabine électrique	Division: MARCHE-EN-FAMENNE 5 DIV/ON/ Section: B Numéro: B 43 M INS: 83034 Surface calculée: 0.12 ares 
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible - Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Oui (La WAMME) Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non Des renseignements peuvent être obtenus via le lien suivant : https://www.wallonie.be/fr/demarches/identifier-le-gestionnaire-dun-cours-deau-en-wallonie
Hydrologie	Nom du bassin: LA WAMME (HEDREE EXCLUE)
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle : Non
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : MARCHE-LA ROCHE 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 0.12 ares)
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone d'habitat à caractère rural - noyaux villageois Zone du RCU: Aire rurale de bâti discontinu https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferroviaire à proximité

Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 0.12 ares)  Pour les parcelles reprises dans la carte archéologique, tout projet d'actes et travaux impliquant une modification du sol ou du sous-sol doit être soumis à l'avis obligatoire de l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine). https://agencewallonnedupatrimoine.be/
PCDN 2021	Potentiel négatif du plan de secteur: Oui Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale. Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHÉ : environnement@marche.be

Repris dans la limite d'un plan d'expropriation	Non
Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Non
Fait l'objet d'un plan de division	Non
Fait l'objet d'une procédure de salubrité	Non
Fait l'objet d'un permis de location	Non
Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme	Non
Se situe le long d'une voirie régionale	Non
A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977	Oui voir ci-dessous
Remarque :	

N° Permis N° Délivré	Demandeur	Situation Division / Section / Cadastre Lotissement (N° Lot)	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
				Autorisé	Refusé
				Délivrance	Possession
Permis d'Urbanisme B200400148	LA FAMENNOISE Rue de l'Himage, 81, 6900 MARLOIE	02 - 0 6900 Marche-en-Famenne	Transformer l'ancienne "Ferme Toussaint" en logements sociaux	15/09/2004 10/11/2004	-----
2004/148		Division 5, section B n° 43K		Octroi Collège Délivrance	-----
Permis d'Urbanisme B200500151		02 - 0 6900 Marche-en-Famenne		22/09/2005 16/11/2005	-----
2005/151	LA FAMENNOISE Rue de l'Himage, 81, 6900 MARLOIE	Division 5, section B n° 43K	Transformer la ferme Toussaint en logements sociaux (2ème phase)	Octroi Collège Délivrance	-----
Permis d'Urbanisme B200700240		2 - 0 6900 Marche-en-Famenne		21/12/2007 27/02/2008	-----
2007/240		Division 5, section B n° 43K		Octroi Collège Délivrance	-----

Permis d'Urbanisme CODY	LA FAMENNOISE	Rue Victor Libert 3	abattage d'arbres sur les	14/06/2022	17/06/2022
BC202200087	Marloie, Rue de l'Himage, 81	6900 Marche-en-Famenne	communes de Marche-en-	20/10/2022	
			Famenne, Nassogne et Hotton	Octroi partiel Fonctionnaire(s)	
2022/086		Division 1, section A n° 611A2 - Division 2, section A n° 999M8 - Division 5, section A n° 15G2 - Division 5, section B n° 43L - Division 7, section C n° 486Y - Division 7, section D n° 356D12		Délivrance	
Déclaration environnementale	DOMAINE DE LA	Place de la Victoire 2	63 - Dépôts et services	21/01/2016	-----
E3201600007	SOCIETE REGIONALE D	6900 Marche-en-Famenne	auxiliaires		
	LA FAMENNOISE			Recevable	
	R DE L HIMAGE, 81			Délivrance	-----
D/2016/007	6900 MARCHE-EN-	Division 5, section B n° 43L		Validité 10 ans	
	FAMENNE				

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,
Claude MERKER
Par délégation, art. L1132-5 CDLD
Bertrand LAVIS
Architecte du Paysage - Chef de Division f.f.



Le Bourgmestre,
André BOUCHAT

Envoyé par mail et par courrier ordinaire le

24 SEP. 2024

